

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 18 décembre 2023.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 18 décembre à dix-neuf heures quarante-cinq (19h45) sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 3;
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Sont absents :

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Signification de l'avis de convocation;
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Adoption du budget 2024;
- 5.0 Période de questions des citoyens ;
- 6.0 Levée de la séance spéciale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et greffier-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2023-295

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles, s'il y a lieu.

Adoptée

4. ADOPTION DU BUDGET 2024

R. 2023-296

Le maire dresse les faits saillants du budget 2024.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Harvey, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du budget 2024 de la municipalité.

Que le budget de fonctionnement 2024 comprenant des revenus de 4 854 424 \$, des dépenses de 4 614 393 \$ et des affectations de 240 031 \$ sont approuvés tel que rédigés.

REVENUS DE FONCTIONNEMENT

- Taxes foncières	2 136 641 \$
- Compensation et tarification	1 041 863 \$
- Paiement tenant lieu de taxes	782 699 \$
- Services rendus	268 501 \$
- Imposition de droits	10 000 \$
- Amendes et pénalités	3 000 \$
- Intérêts	10 500 \$
- Transferts	601 220 \$

TOTAL DES REVENUS 4 854 424 \$

CHARGES

- Administration générale	588 541 \$
- Sécurité publique	410 212 \$
- Transport	1 104 362 \$
- Hygiène de milieu	515 568 \$
- Santé et bien-être	79 875 \$
- Aménagement, urbanisme & développement	172 492 \$
- Activités récréatives & culturelles	1 015 655 \$
- Frais de financement	389 277 \$

TOTAL DES CHARGES 4 275 982 \$

Excédant (déficit) avant conciliation 578 442 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Remboursement du capital	(338 411 \$)
Transfert à l'état d'investissement	(200 522 \$)
Virement aux fonds réservés	(39 509 \$)

TOTAL DES AFFECTATIONS (578 442 \$)

Excédent (déficit) de fonctionnement 0 \$
À des fins fiscales

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

R. 2023-297

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 19 h 54.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et greffier-trésorier